

N° 2023-202

**OBJET :**

*Nouvelles durées d'amortissement  
pour les immobilisations à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2024*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;  
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

**Résultat du vote :**

votants :.....26  
pour :.....26  
contre :.....00  
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'obligation comptable pour la CCHC d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement qu'elle fixe elle-même par délibération. Compte tenu de l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au vu des nouvelles imputations comptables qui seront utilisées, il propose de fixer un nouveau plan d'amortissement :

- article 202 : amortissement sur 3 ans
- article 2031 : amortissement sur 5 ans
- article 2041411 : amortissement sur 5 ans
- article 2041412 : amortissement sur 5 ans
- article 20422 : amortissement sur 15 ans
- article 204411 : amortissement sur 6 ans
- article 2051 : amortissement sur 3 ans
- article 2128 : amortissement sur 15 ans
- article 21313 : amortissement sur 15 ans
- article 21314 : amortissement sur 15 ans
- article 21318 : amortissement sur 15 ans
- article 21321 : amortissement sur 15 ans
- article 2138 : amortissement sur 15 ans
- article 21568 : amortissement sur 8 ans
- article 2158 : amortissement sur 8 ans
- article 215731 : amortissement sur 5 ans
- article 215738 : amortissement sur 5 ans
- article 21758 : amortissement sur 5 ans
- article 21828 : amortissement sur 8 ans
- article 21838 : amortissement sur 5 ans
- article 21848 : amortissement sur 5 ans
- article 2185 : amortissement sur 5 ans
- article 2188 : amortissement sur 5 ans

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **approuve** ce nouveau plan d'amortissement qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

